

A.R. 6.11.2023 M.B. 30.11.2023
En vigueur 1.1.2024

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

Article 5 – SOINS DENTAIRES

"Art. 5. Sont considérées comme des prestations qui requièrent la qualification de praticien de l'art dentaire, comme défini à l'article 4 :"

"§ 1^{er}. PRESTATIONS JUSQU'AU 19^e ANNIVERSAIRE :"

...

"SOINS CONSERVATEURS

...

373612	373623	** Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue lors de soins conservateurs prévus à l'article 5 de la nomenclature, jusqu'au 19 ^e anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents	L	7,81	
			P	1	"

"	373796	373800	* <u>Honoraires complémentaires pour l'utilisation de substitut dentinaire bioactif en cas d'une pulpotomie remboursable lors de l'agénésie d'une dent définitive correspondante ou dans le cadre d'un coiffage direct lors d'une obturation de cavité(s) et/ou une restauration prévue à l'article 5 de la nomenclature, sur dents définitives, jusqu'au 19^e anniversaire, par dent</u>	<u>L</u>	<u>30</u>	
			<u>P</u>	<u>3</u>	"	

...

"§ 1^{er}. PRESTATIONS JUSQU'AU 19^e ANNIVERSAIRE :"

...

"SOINS CONSERVATEURS

...

"	373634	373645	** Traitement suite à un trauma externe, du canal d'une incisive ou canine définitive avec racine immature, au moyen de la technique d'apexification, jusqu'au 19 ^e anniversaire : première séance	L	39	
				P	10	

373656	373660	** Traitement et obturation, suite à un trauma externe, du canal d'une incisive ou canine définitive avec racine immature, au moyen de la technique d'apexification, jusqu'au 19 ^e anniversaire : achèvement du traitement radiculaire avec un ciment biologique endodontique	L	106	
--------	--------	--	---	-----	--

La prestation 373634-373645 ne peut être cumulée sur la même dent qu'avec la prestation 373612-373623, les prestations de l'article 14I) et les radiographies diagnostiques de l'article 5."

374791 374802 **** Traitement de la pulpe dentaire d'une incisive ou une canine définitive avec racine immature, au moyen d'une amputation vitale jusqu'au 19e anniversaire, y compris le ciment biologique endodontique définitif et une radiographie de contrôle**

<u>L</u>	<u>55</u>
<u>P</u>	<u>8</u>

La prestation 374791-374802 peut être uniquement cumulée sur la même dent avec les prestations 373612-373623, 303612-303623, 379514-379525, 309514-309525 ainsi qu'une ou des obturation(s) de cavité(s), les prestations art 14I) et les radiographies diagnostiques de l'article 5."

...

"§ 2. PRESTATIONS A PARTIR DU 19^e ANNIVERSAIRE:"

...

"SOINS CONSERVATEURS

...

303612 303623 **** Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue lors de soins conservateurs prévus à l'article 5 de la nomenclature, à partir du 19^e anniversaire, par séance et quel que soit le nombre de dents**

L	7,81
P	1 "

303796 303800 *** Honoraires complémentaires pour l'utilisation de substitut dentinaire bioactif dans le cas d'un coiffage direct lors d'une obturation de cavité(s) et/ou une restauration prévue à l'article 5 de la nomenclature, sur dents définitives, à partir du 19e anniversaire, par dent**

<u>L</u>	<u>30</u>
<u>P</u>	<u>3</u> "